

Informations communales

Numéro général Tél. 021 721 31 11 Fax 021 721 31 15 - www.pully.ch

Page officielle réalisée par la Municipalité de Pully

Vous pourrez retrouver le contenu de ces pages sur le site www.pully.ch.

Comptes 2005

Billet du Syndic

Comptes 2005 - Mauvaise surprise à Pully

Le coup est dur. Alors que la commune de Pully se bat pour réduire son déficit, les comptes 2005 révèlent une baisse des rentrées fiscales. Les revenus de l'impôt sont non seulement inférieurs aux prévisions budgétaires mais aussi aux résultats enregistrés en 2004. Comment expliquer cette situation quand l'Etat et la plupart des communes du canton ont vu leurs rentrées fiscales s'améliorer nettement en 2005?

Le déficit des comptes communaux 2005 est cependant inférieur de moitié à celui prévu dans le budget (5.2 millions au lieu de 10), grâce aux efforts d'économies engagés par la Municipalité et aux revenus exceptionnels de la succession Kainer.

Le terme de mauvaise surprise n'est pas exagéré. Le budget 2005 de la commune prévoyait des rentrées fiscales, d'une progression tout à fait raisonnable de 4.5%. Par rapport aux données de 2004, il manque aujourd'hui près de 9.5 millions pour faire atteindre ces prévisions.

Une partie de cet écart est cependant artificielle. L'Office d'impôt (ODI) n'a en effet pas taxé, de manière définitive, les contribuables de Pully à fin 2005 alors que cette proportion atteint 70% en moyenne pour les autres communes.

La Municipalité de Pully est intervenue auprès du Département cantonal des finances pour que cette situation ne se prolonge pas et surtout qu'elle ne reproduise pas lors des prochains exercices. Elle grève en effet doublement les finances de la commune qui doit payer sans délai ses factures à l'Etat alors que ses revenus prennent du retard et ne correspondent pas à la réalité dans le calcul, année après année, des montants de la péréquation financière intercommunale.

Globalement, ce qui constitue un élément très satisfaisant, les charges maîtrisables (charges de personnel, biens, services et marchandises ainsi que les aides et subventions) sont inférieures par rapport au budget 2005.

A l'instar cependant des trois précédentes années, les comptes communaux 2005 n'en présentent pas moins un déficit qui va croissant, même s'il est réduit à 5.2 millions au lieu des 10 millions prévus au budget.

Le temps des choix vitaux et indispensables au maintien de prestations qualitatives dans les domaines de la prévention, de l'aide sociale, de la culture et des sports, approche à grands pas. La Municipalité saisira, dès cet automne, le nouveau Conseil communal des décisions qui s'imposent.

J.-F. Thonney, syndic

Le résultat des comptes communaux de l'année 2005 se présente de la manière suivante:

Total des charges: CHF 118'704'612.29
Total des revenus: CHF 113'482'242.65
Déficit: CHF 5'222'369.64

Ce déficit, sans la mise en place d'un dispositif d'économies par la Municipalité, aurait été beaucoup plus important.

En effet, les mesures prises ont permis à la Ville de Pully d'économiser la somme de CHF 7.7 mios, soit 12.6 % (CHF 3.0 mios au chapitre «Autorités et personnel» et CHF 4.7 mios au chapitre «Biens, services et marchandises»).

Au niveau des charges pour lesquelles la Ville de Pully n'a aucune maîtrise, par rapport aux comptes 2004, notons une augmentation de 6.0% des remboursements,

participations et subventions à des collectivités. Cette progression est due, pour l'essentiel, à l'augmentation de la participation de notre ville à la facture sociale. En terme de points d'impôts, cette participation représente l'équivalent de 39 points, soit plus de 56% des 69 points à notre disposition.

La mauvaise surprise de l'année 2005, provient de la baisse très importante des recettes fiscales. En effet, le budget 2005 prévoyait des rentrées fiscales nettes à hauteur de CHF 74.3 mios au lieu des CHF 71.1 effectivement rentrés en 2004, soit une progression tout à fait raisonnable de 4.5%. Il manque aujourd'hui près de CHF 9.5 mios pour faire le compte. Cette importante différence provient de deux facteurs principaux:

• **Facteur conjoncturel**
L'essentiel est dû à des éléments conjoncturels puisque la différence s'explique par des résultats moins

bons que prévus:
- de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (CHF 3.1 mios);
- de l'impôt sur la fortune (CHF 2.9 mios);
- des droits de succession (CHF 1.9 mios);
- de l'impôt spécial sur les étrangers (CHF 0.7 mio);
- des droits de mutations (CHF 0.2 mio).

Le solde est lié à l'augmentation de la provision pour débiteurs douteux et à d'autres recettes diverses.

• **Retards de taxation**
Une partie de ce retard est cependant artificielle. L'office d'impôt de Lausanne-district n'a en effet taxé de manière définitive que 49.6% des déclarations fiscales 2004 des habitants de Pully, alors que cette proportion atteint 70% en moyenne pour les autres communes. L'Etat justifie cette différence pénalisante pour Pully en expliquant que l'Office d'impôt taxe en premier lieu les cas les plus faciles afin de traiter rapidement un maximum de dossiers et que la Ville de Pully compte de nombreux contribuables dont la taxation présente un niveau de difficulté supérieur à la moyenne. Selon des estimations effectuées avec le concours de l'Administration cantonale des impôts, Pully devrait toucher avec retard environ CHF 3.2 mios d'impôts, normalement imputables sur l'année 2005.

L'année 2005 a été, fort heureusement, marquée par une bonne nouvelle. En effet, la Ville de Pully a pu bénéficier d'un apport non prévu dans le budget: la succession Kainer. Cette succession en déshérence nous a permis de réaliser un revenu net de CHF 7.1 mios.

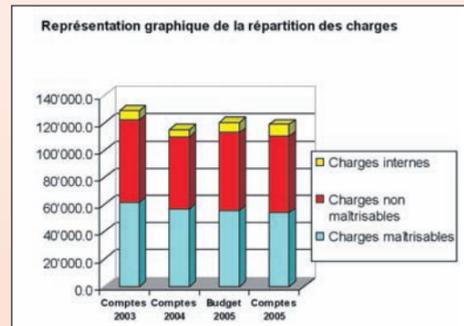
Actuellement, le service de la dette représente l'équivalent d'un peu moins de 6 points d'impôts. Cette situation pourrait très rapidement se détériorer, car les taux d'intérêts sur les marchés financiers ont passablement augmenté ces derniers mois.

Le déficit communal relatif aux comptes 2005 est donc de CHF 5.2 mios soit CHF 4.7 mios de moins que ce qui a été prévu dans le budget 2005. Cependant, sans l'apport à caractère exceptionnel de la succession Kainer, le déficit communal aurait culminé à la hauteur de CHF 12.3 mios.

A l'instar des trois précédentes années, les comptes 2005 présentent à nouveau un déficit. Ainsi, le déficit communal cumulé, figurant au bilan au 31 décembre 2005, atteint la somme de CHF 16.4 mios.

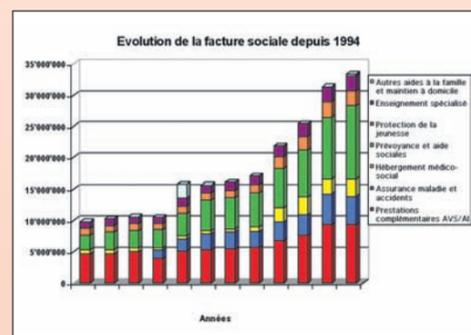
Les mesures d'économies, relatives à la part maîtrisable des charges communales, touchent à leur fin. L'objectif prioritaire des prochaines années sera d'atteindre l'équilibre des comptes communaux. Nous sommes convaincus que cet équilibre ne pourra se réaliser sans une réflexion profonde sur les revenus communaux. Sans cette dernière, les déficits continueront à s'accumuler année après année, augmentant ainsi la dette communale. Les conditions favorables sur le marché des emprunts sont bientôt terminées.

Les comptes 2005 de la Ville de Pully c'est:

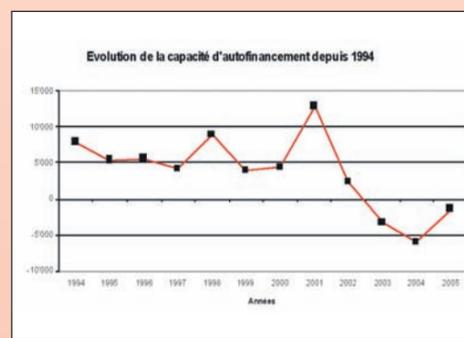


• CHF 118.7 mios de charges qui sont composées de CHF 53.8 mios de charges maîtrisables, de CHF 56.2 mios de charges non maîtrisables et de CHF 8.7 mios de charges internes. Cependant, si l'on ne tient pas compte des charges relatives aux services industriels, les charges maîtrisables passeraient à CHF 42.0 mios.

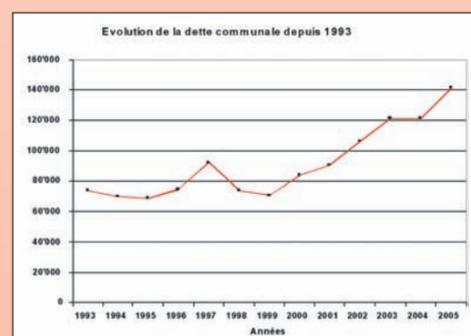
• l'augmentation de la participation à la facture sociale qui passe à CHF 33.4 mios.



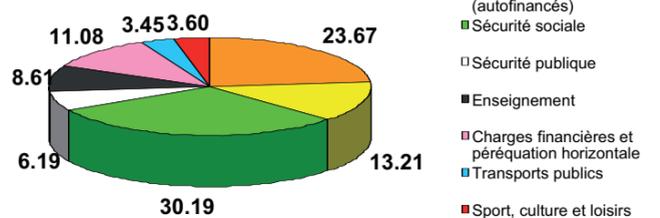
• une marge d'autofinancement négative de CHF 1.4 mios engendrant ainsi une augmentation théorique de l'endettement de la Ville de Pully d'environ CHF 5.1 mios. La marge d'autofinancement est en fait la trésorerie restante après la prise en compte de toutes les charges monétaires de fonctionnement.



• un endettement total qui a augmenté de CHF 20.0 mios en 2005 afin d'atteindre la somme totale de CHF 141.4 mios au 31 décembre 2005.



En 2005, chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :



Brèves communales

Cartes journalières CGN

La Compagnie Générale de Navigation (CGN) propose aux Communes bordant le Léman de vendre des cartes journalières 1re classe à prix réduit!

Ces cartes sont valables jusqu'au 31 décembre 2006 sur toutes les lignes régulières, à l'exception des croisières événementielles.

Le prix de vente est de CHF 30.- au lieu de 74.- pour les adultes et de CHF 15.- au lieu de 37.- pour les enfants.

Les cartes journalières peuvent être obtenues auprès du Greffe municipal.